

## Règlement de la médiathèque

Une carte de lecteur, trois sites : empruntez, rendez, réservez où vous voulez !

### ATTENTION :

1/ Si votre carte d'étudiant Alliance française de Shanghai est expirée, et que vous voulez emprunter des documents :

- Vous vous inscrivez à un nouveau cours et pouvez renouveler votre carte de lecteur gratuitement.
- Vous devenez membre extérieur et devez payer les nouveaux frais d'inscription correspondants.

2/ Si la date d'expiration de votre carte est dépassée, que votre carte de lecteur n'est pas renouvelé pendant les deux années suivantes, et que vous ne demandez pas la restitution de votre caution de manière explicite, votre caution sera perdue.

### Emprunt de documents :

Les prêts sont cumulés sur les trois sites

CENTRES	DURÉE	CARTES	NOMBRE
Hongkou	3 semaines (1 semaine pour DVD)	Étudiant de l'Alliance française de Shanghai	3 documents imprimés + 3 documents multimédia dont 1 dvd maximum
		Extérieur	
		Étudiant	
		Professeur de FLE	
		Carte famille	6 documents imprimés + 3 documents multimedia dont 1 dvd maximum

CENTRES	DURÉE	CARTES	NOMBRE
Changning Songjiang	3 semaines (sauf 1 semaine pour DVD)	Étudiant de l'Alliance française de Shanghai	3 documents dont 1 cd /dvd maximum

		Extérieur	
		Étudiant	
		Professeur de FLE	
		Carte famille	6 documents dont 1 cd /dvd maximum

- Les documents peuvent être prolongés 1 fois à partir de la dernière semaine de prêt, SAUF les DVD et les documents réservés.

- Vous pouvez demander la prolongation par téléphone ou mail avec votre numéro de lecteur.

- Le dernier numéro des revues, ainsi que les documents marqués d'un point rouge ne sont pas empruntables.

#### **Devoirs :**

- La médiathèque est un lieu de travail et de lecture. Merci de parler à voix basse.

- Vous devez prendre soin des documents empruntés, vous en êtes responsables.

- Il est interdit d'écrire sur les documents empruntés, même si l'ouvrage a déjà été crayonné.

- Toute dégradation ou réparation non signalée, lors de l'emprunt ou du retour du document, vous sera attribuée et donnera lieu à une amende.

#### **Amende et retard :**

- Chaque retard entraîne une amende de 1 RMB par jour.

- Les documents en retard ne peuvent pas être prolongés.

- Vous ne pouvez pas emprunter si vous avez des documents en retard non rendus.

- Si vous êtes en retard depuis plus de 2 mois et que nous sommes sans nouvelles de votre part, nous sommes en mesure de conserver votre caution.

#### **Documents perdus ou abîmés :**

Chaque document abîmé ou rendu inutilisable (ouvrage détérioré, déchiré, crayonné, disque détérioré, cassé, rayé) ainsi que chaque document ou partie de document perdu doit être remboursé :

- documents imprimés : rachat du document ou paiement en RMB (prix original. 1euro = 10RMB)
- documents multimédia : 300 RMB (le remplacement du document est impossible en raison du droit d'auteur).